

**Commune de VILLEMÉR**  
**Compte-rendu du Conseil municipal**  
**Séance du 2 novembre 2023**

Date de convocation : 24 octobre 2023	Nombre de membres en exercice : 13
Date d'affichage : 24 octobre 2023	Présents : 11
	Votants : 11

**Présents** : Mmes et MM

Catherine ANSELME  
Gwladys ANSELME  
Franck BEAUFRETON  
Gilles BENEY  
Éric DESHAYES  
Geoffrey DESPLATS

Xavier HENRY  
Daniel HERMANS  
Franck PÉTOT  
Martine SAINTEMARIE  
Marc VITRY

**Absents excusés** : Mme Florence BODIN et M.Freddy BODIN

**Secrétaire de séance** : M. Geoffrey DESPLATS

La séance est ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. BEAUFRETON, Maire.  
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
M. Geoffrey DESPLATS est nommé par l'assemblée secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est à porter sur le compte rendu du Conseil Municipal précédent en date du 28 septembre 2023, ce dernier est adopté à l'unanimité.

**1/ SDESM : adhésion de deux nouvelles communes (DAMMARTIN-EN-GOELE et HERICY)**

Considérant que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de DAMMARTIN-EN-GOELE et HERICY ;

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

**D'APPROUVER** l'adhésion des communes de DAMMARTIN-EN-GOELE et HERICY au SDESM ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 2/ Loi APER : Accélération de la Production d'Énergie Renouvelable

La loi APER introduit des dispositions nouvelles en matière de planification énergétique, en particulier la possibilité pour les communes de créer des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables.

Le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne a besoin d'une cartographie sur la création de ces zones d'accélération pour l'implantation de moyens de production d'énergie renouvelable pour début décembre 2023.

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

**D'INFORMER** qu'aucune zone d'accélération pour le développement des énergies renouvelables n'a été identifiée sur le territoire de la commune à ce jour.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

## 3/ Décision modificative n° 1 – Budget principal

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajouter des crédits au chapitre 21 pour permettre le mandatement des travaux du jardin du souvenir, ainsi que ceux de la grange.

Le chapitre 012 des charges de personnel doit être réalimenté à hauteur 8 000 € à la suite de l'augmentation du point d'indice du mois de juillet et du recrutement d'un agent de catégorie A.

Le montant prévu pour le remboursement du personnel du budget eau vers le budget principal étant imputé sur un chapitre erroné, il convient de rectifier l'inscription budgétaire.

Les sommes accordées par la Région dans le cadre du crédit participatif doivent figurer au budget en recettes.

FONCTIONNEMENT					
023	Virement à la section d'investissement	-6 000,00	70 - 70841	Mise a disposition de personnel facturée	62 484,00
011 - 60612	Energie - Electricité	1 000,00	75 - 75888	Autres produit de gestion courante	-62 484,00
011 - 615231	Voirie	-3 000,00			
012 - 6411	Rémunération	8 000,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
INVESTISSEMENT					
21 - 2116	Cimetières	3 700,00	13 - 1322	Crédit participatif Région	14 000,00
21 - 2135	Installations générales, agencement	4 300,00	021	Virement de la section de fonctionnement	-6 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>8 000,00</b>

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

**D'ADOPTER** la décision modificative de crédits n°1.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 4/ Signature de la convention avec la médecine du travail du CDG 77

Afin de pouvoir bénéficier du service de médecine du travail du Centre de Gestion de Seine et Marne pour les agents de la collectivité, une convention est signée chaque année.

Il convient de régulariser cette signature pour l'année 2023.

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

**D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le service médical du Centre de Gestion (CDG 77) et tout document s'y rapportant.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 5/ Bons cadeaux pour les agents

Chaque année, les agents titulaires bénéficient de bons cadeaux.

Pour l'année 2022, le montant fixé était de 150 € par agent.

Après en avoir débattu, le Maire propose à l'assemblée de :

**DE RENOUELER** l'attribution de bons cadeaux aux agents titulaires et non titulaires pour 2023.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Mme Gwladys ANSELME et

M. Franck PETOT

Mme Gwladys ANSELME et M. Franck PETOT expliquent leur position sur le fait que pour eux l'aspect du « bon cadeau » devrait être lié à la satisfaction du travail ainsi qu'au mérite en terme de récompense.

**DE DECIDER** d'octroyer à chaque agent titulaire ou non titulaire un bon cadeau d'une valeur de 150 € (cent cinquante euros).

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Mme Gwladys ANSELME,

M. Franck PETOT et M. Marc VITRY

Mme Gwladys ANSELME et M. Franck PETOT confirment les termes de leurs propos précédents et M. Marc VITRY sur le fait que l'on ne peut pas personnaliser le montant des bons cadeaux.



## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme Gwladys ANSELME informe l'assemblée qu'elle démissionne de son poste de titulaire au SIRP suite à l'accord convenu avec Mme Florence BODIN, Présidente du SIRP et qu'elle intègre l'encadrement du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) afin de venir en soutien à M. Franck PETOT.
- Le Maire Franck BEAUFRETON indique que son remplacement est nécessaire et que ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain CM et des élections en découleront.
- M. Eric DESHAYES informe :
  - que le SMITCOM a évacué les dépôts sauvages sur un chemin vers Bezanleu, en limite de commune, selon la convention passée avec ce dernier.
  - que l'action nécessaire est en cours, avec l'aide de M ; Marc VITRY, pour évacuer les pneus récupérés sur des dépôts sauvages effectués sur notre territoire communal.
- Mme Martine SAINTEMARIE informe que le projet du RIFSEP va être présenté en commission du CDG77 en vue de le présenter lors d'un prochain conseil municipal. De plus l'établissement d'une procédure est en cours pour mettre en place un Compte Epargne Temps (CET) pour chacun des agents et que le projet sur la mutuelle et la prévoyance pour les agents est à l'étude.
- M. Marc VITRY rend compte des éléments liés au COPIL/SIRP/Groupe scolaire et informe qu'un premier compte rendu de ce COPIL va être produit aux membres des différents conseils municipaux composant notre SIRP. De plus pour répondre aux attentes liées aux problèmes actuels des locaux scolaires, M. Marc VITRY va présenter des solutions au SIRP dont la mise en œuvre pourra être effectuée rapidement compte tenu que le projet de groupe scolaire prendra du temps à sortir de terre.
- Pour les travaux de mise en place des stores à l'école de Villemer ces derniers auront lieu en décembre 2023.
- Mme Gwladys ANSELME demande au conseil que toutes les informations et modalités des événements de notre commune lui soient transmises en vue de la communication à faire et plus particulièrement pour croiser celles-ci avec la Communauté de Commune Moret Seine et Loing (CCMSL)
- M. Daniel HERMANS informe qu'une prochaine réunion de la commission écologie va être programmée sous la tutelle de M. Geoffrey DESPLATS et un point sera fait sur « Villereflet » ainsi que le parc de Rebours par rapport aux aménagements.
- Mme Catherine ANSELME informe que le CCAS organisera le traditionnel déjeuner des Aînés le dimanche 19 novembre 2023 à la salle polyvalente Albert DORMIER, suivra par la suite la distribution des colis des Séniors et des bons cadeaux pour les Juniors.
- De plus Mme Catherine ANSELME demande si exceptionnellement pour la nuit du 4 au 5 novembre 2023 nous pourrions laisser l'éclairage allumé du parking de la salle polyvalente. Le Maire Franck BEAUFRETON lui répond par la négative compte tenu de la complexité de mise en œuvre par rapport à la zone couverte par la commande unique de l'armoire de l'éclairage public.
- M. Franck PETOT informe que la « Rando des Hameaux 2024 » aura lieu le 28 avril 2024 et que le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a intégré l'organisation afin de produire un circuit 8 Kms avec un aspect culturel. De plus un compte rendu de la réunion du CMJ en date du 6 octobre 2023 sera effectué et fera état des différents projets retenus par ce dernier.
- Le Maire Franck BEAUFRETON informe :

- qu'une réunion en sous-préfecture est prévue le 22 novembre 2023 avec Monsieur Le Sous-Préfet, Madame L'Inspectrice de l'Education Nationale et le COMEX du SIRP en vue du projet du groupe scolaire.
- que à titre gratuit la salle polyvalente va être mise à disposition le 18 novembre 2023 pour le Téléthon.
- que, à dater du présent, la secrétaire de Mairie assistera en temps que scripte aux conseils municipaux suite à la demande de la majorité des membres du conseil municipal. De plus il indique que conformément à la réglementation en vigueur le secrétaire de séance sera obligatoirement un conseiller municipal.


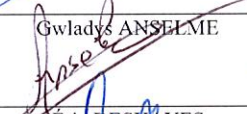
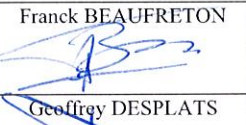
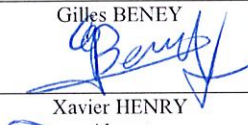






Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

Fait à Villemer, le 2 novembre 2023

Secrétaire de séance,  
M. Geoffrey DESPLATS

Les membres

M. Le Maire,  
Franck BEAUFRETON

Catherine ANSELMÉ 	Gwladys ANSELMÉ 	Franck BEAUFRETON 	Gilles BENEY 	Florence BODIN ABS
Freddy BODIN ABS	Éric DESHAYES 	Geoffrey DESPLATS 	Xavier HENRY Absent 	Daniel HERMANS 
Franck PÉTOT 	Martine SAINTEMARIE 	Marc VITRY 